

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC/SGG. du 16 Août 1964, fixant la liste des emplois du charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des Services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret N°305/PC-CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1
JOB	1
PA	10
MIS/DAI	8
MFPIT	1
MFAEP	1
DP	4
DGF	5
CF-DI	2
TRESOR	1
MJL	1
P/ZOU	1
SP.ABOMEY	1
ARRDTS.	2
INTERESSES	2
CS 6 - IAA	1
Gde.Chanc.	1
DGAJL	2

D E C R E T E :

Article 1er.- M. TELLA Aristide, précédemment Chef de l'Arrondissement d'ALLAHE, est nommé Chef de l'Arrondissement de ZOGBODOME en remplacement de M. DAGNIHO Paul, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- M. DAGNIHO Paul, précédemment Chef de l'Arrondissement de ZOGBODOME est nommé Chef de l'Arrondissement d'ALLAHE en remplacement de M. TELLA Aristide, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er Novembre 1967, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Fait à COTONOU, le 17 OCTOBRE 1967

Colonel Philippe AHO.-

Général Christophe SOGLO.-